



Le Service Public au cœur



Syndicat des enseignants - UNSA

De la maternelle au lycée, un même métier, un même syndicat !

Pour le 1er degré, le SE-Unsa obtient...

L'ISAE enfin! **ABROGATION DU JOUR DE CARENCE** **AP → APC** **LA MATERNELLE = 1 SEUL CYCLE** **HORS CLASSE PE Vers l'égalité** **FONDS DE SOLIDARITÉ AUX AS EN DIFFICULTÉ**

AGIR & OBTENIR

Elections professionnelles CAPD-CAPN

Le 4 décembre 2014
Faites la différence !
Votez pour le SE-Unsa



RYTHMES D'AVANCEMENT

PE classe normale			
Échelons	Grand choix	Choix	Ancienneté
1er au 2e	-	3 mois	-
2e au 3e	-	9 mois	-
3e au 4e	-	1 an	-
4e au 5e	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
5e au 6e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6e au 7e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7e au 8e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8e au 9e	3 ans	4 ans	5 ans
9e au 10e	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

MEMO : LES DATES IMPORTANTES

- 1er trimestre**
Inscription au plan académique de formation
Signature du procès verbal d'installation
Demande de validation des services auxiliaires (T1)
Promotions
Résultats demande de formation continue
Demande de postes à l'étranger
Période d'inscription aux concours de recrutement
Inscription aux permutations informatisées
Demande d'inscription sur L.A. direction
Demande d'inscription au CAPA-SH
Confirmation de la demande de permutation
- 2ème trimestre**
Mesures de carte scolaire
Demande pour congé de formation professionnelle
Vérification des barèmes de mutation
Résultats des mutations interacadémiques
Résultats LA directeurs et CAPA-SH
Demande de temps partiel
Mouvement intradépartemental : formulation des vœux
- 3ème trimestre**
Demande d'ineat/exeat
Mouvement intra-départemental : résultats de la phase principale
Demande d'intégration insti-PE
Commission pour le passage à la Hors-classe
Titularisation des PES
Mouvement intradépartemental : phase d'ajustement

Instituteurs classe normale				Hors-classe PE	
Échelons	Choix	Mi-choix	Ancienneté	Échelons	Durée
7e au 8e	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	1er au 2e	2 ans 6 mois
8e au 9e	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	2e au 3e	2 ans 6 mois
9e au 10e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	3e au 4e	2 ans 6 mois
10e au 11e	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois	4e au 5e	2 ans 6 mois
				5e au 6e	3 ans
				6e au 7e	3 ans

Professeurs des écoles, Instituteurs - Classe normale						NOTATION DES ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ					
Éch	Passable	Assez bien	Bien	Très bien	Excellent	Professeurs des écoles, Instituteurs - Hors Classe					
4	10,5	11,5	12,5	13	14	Éch	Passable	Assez bien	Bien	Très bien	Excellent
5	11	12,5	13,5	14	15	1	14,40	16,40	18,20	19,10	19,60
6	12	13,5	14,5	15	16	2	14,80	16,80	18,40	19,20	19,70
7	12	13,5	14,5	15	16	3	15,20	17,20	18,60	19,30	19,80
8	12,5	14,5	15,5	16	17	4	15,60	17,20	18,60	19,30	19,80
9	13	15	16,5	17	18	5	16,00	18,00	19,00	19,50	20,00
10	13,5	15,5	17,5	18	19						
11	14	16	18	19	19,50						

JE SUIS PROMOUVABLE, MAIS AI-JE UNE CHANCE D'ÊTRE PROMU ?

Vous pouvez connaître votre position par rapport au changement d'échelon en consultant **Iprof \ Vos perspectives \ Promotions**.

Comment calculer son barème ? Il faut ajouter votre AGS à votre note pédagogique multipliée par 2. (Iprof \ Votre Dossier \ Carrière \ Notation).

Exemple : AGS : 4,000
Note pédagogique : 12,50
=> Barème : 4+ (12,5 x 2) = 29

Attention la simulation ci-dessous vous indique seulement si vous avez une chance d'être promu, les barèmes évoluent tous les ans. Elle n'a donc pas valeur de résultat.

PRINCIPALES GRILLES INDICIAIRES

INSTITUTEURS						
Echelon	1	2	3	4	5	6
Indice	341	357	366	373	383	390
Brut annuel	18 947,15 €	19 836,17 €	20 336,24 €	20 725,19 €	21 280,82 €	21 669,77 €
Brut mensuel	1 578,92 €	1 653,01 €	1 694,68 €	1 727,09 €	1 773,40 €	1 805,81 €
Net approché	1 255,20 €	1 314,11 €	1 347,23 €	1 373,01 €	1 409,81 €	1 435,57 €

Echelon	7	8	9	10	11
Indice	399	420	441	469	515
Brut annuel	22 169,84 €	23 336,67 €	24 503,50 €	26 059,28 €	28 615,20 €
Brut mensuel	1 847,48 €	1 944,72 €	2 041,95 €	2 171,60 €	2 384,60 €
Net approché	1 468,69 €	1 546,01 €	1 623,30 €	1 726,37 €	1 895,70 €

PE CLASSE NORMALE				
Echelon	8	9	10	11
Indice	531	567	612	658
Brut annuel	29504,22 €	31 504,50 €	34 004,86 €	36 560,78 €
Brut mensuel	2458,68 €	2625,37 €	2833,73 €	3046,73 €
Net approché	1 954,60 €	2 087,11 €	2 252,75 €	2 422,07 €

PE HORS-CLASSE				
Echelon	3	4	5	6
Indice	432	445	458	467
Brut annuel	24 003,43 €	24 725,76 €	25 448,08 €	25 948,15 €
Brut mensuel	2000,28 €	2 060,47 €	2 120,67 €	2 162,34 €
Net approché	1 590,17 €	1 638,02 €	1 685,88 €	1 719,01 €

PE HORS-CLASSE						
Echelon	1	2	3	4	5	6
Indice	495	560	601	642	695	741
Brut annuel	27503,93 €	31 115,56 €	33 393,66 €	35 671,77 €	38 616,63 €	41 172,55 €
Brut mensuel	2 291,99 €	2 592,96 €	2 782,80 €	2 972,64 €	3 218,05 €	3 431,04 €
Net approché	1 822,08 €	2 061,34 €	2 212,26 €	2 363,18 €	2 558,27 €	2 727,61 €

BASE DE CALCUL: Valeur mensuelle brute du point d'indice majoré : 4,6303 € au 01/09/12

BONIFICATION INDICIAIRE

Directeurs d'école	8	Classe unique	3 pts
Instits spéc. (CLIS, CDES...)	12 ou 27	Dir. 2-4 classes	16 pts
P.E. spéc.	27	Dir. 5-9 classes	30 pts
P.E. conseillers pédago. Adj. à l'IEN	27	Dir. 10 classes et +	40 pts
Coordo. ZEP ou REP	30	Dir. SES/SEGPA	50 pts
Enseignant cl. relais	30	Dir. EREA/ERPD	120 pts
		Instit spécialisé	15 pts

L'équipe départementale du SE-UNSA 61



Marc LEFEVRE
Secrétaire départemental du SE-UNSA et de l'UNSA éducation 61
Titulaire CT et CDEN CHSCT
Enseignant au collège Racine d'Alençon



Philippe Lecapitaine
Titulaire CAPD
Professeur des écoles



Yves Gérard
Suppléant CAPD
Membre CT-CDEN
Directeur de l'école d'Héloup



Aude Desserre
Responsable Jeunes Enseignants CHSCT
Professeur des écoles



Laure Grados Bréard
Trésorière départementale et académique
Professeur des écoles



Fabrice Jaffret
Responsable 2nd degré
Enseignant au collège Truffaut d'Argentan



Elodie Vincendeau
Responsable 1er degré fichier/ cotisations CHSCT
Professeur des écoles

Santé au travail je m'en occupe avec le



HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL : LE CHSCT

Le CHS-CT contribue à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail, à l'amélioration des conditions de travail. Il doit veiller à l'observation des prescriptions légales.

AYEZ le réflexe de consigner les incidents santé et sécurité au travail dans le registre Sécurité au travail qui doit se trouver dans chaque école ! Transmettez la copie au SE-UNSA .

Avancement d'échelon des PE en 2013 / 2014				
Échelon	Grand Choix		Choix	
	Nb. de promus	Barème du dernier promu	Nb. De promus	Barème du dernier promu
4ème au 5ème	12	27		
5ème au 6ème	15	31	16	29
6ème au 7ème	15	36	36	35
7ème au 8ème	20	42	31	41,417
8ème au 9ème	17	56,667	26	49
9ème au 10ème	21	67,833	26	56
10ème au 11ème	10	73,917	10	71,333

L'avis du SE-UNSA : Le système actuel de notation, prise en compte pour l'avancement, n'est pas satisfaisant. L'évaluation reste encore trop irrégulière et très subjective. Voir nos propositions dans le projet syndical.

ENCADREMENT DES SORTIES (taux encadrement minimum)

	maternelle, classe enfantine	élémentaire
Sortie de proximité, à pied ou en car 1/2 journée max	L'enseignant et un adulte	L'enseignant
APS avec encadrement renforcé (sauf natation)	L'enseignant + 1 intervenant agréé (plus de 12 élèves = 1 adulte en + pour 6)	L'enseignant + 1 intervenant agréé (+de 24 élèves = 1 adulte en + pour 12)
Sortie régulière - Sortie occasionnelle sans nuitée	Au moins 2 adultes dont le maître de la classe (plus de 16 élèves= 1 adulte supplémentaire pour 8)	Au moins 2 adultes dont le maître de la classe (+ de 30 élèves = 1adulte supplémentaire pour 15)
Sortie avec nuitée(s)	Au moins 2 adultes dont le maître de la classe (Plus de 16 élèves= 1 adulte supplémentaire pour 8)	Au moins 2 adultes dont le maître de la classe (+de 20 élèves : +1 adulte pour 10)
Cyclisme sur route	Jusque 12 élèves :le maître + 1 intervenant agréé et au-delà 1 adulte en + pour 6 élèves	

SE-UNSA 61 : 02.33.28.47.15 ou 09.63.20.21.84

4 rue Michelet 61000 ALENCON — Courriel : 61@se-unsa.org

<http://sections.se-unsa.org/61/>

